

ECONOMIE SOCIALE : BILAN DE L'EMPLOI EN 2014

EN COOPERATION AVEC L'ACOSS-URSSAF ET LA CCMSA

Cécile BAZIN – Mélanie BAZOGE – Guillaume PREVOSTAT - Jacques MALET

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2014 : **200 000 établissements**, **2 383 000 salariés**, et une masse salariale de près de **55 milliards d'euros**, dont **13,3%** relevant du régime agricole.

Avec 2,38 millions de salariés, l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté **un emploi privé sur huit en 2014 (12,7%)**. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif (83% des établissements, 77% des emplois et 69% de la masse salariale), sa colonne vertébrale.

En 2010, l'ensemble du secteur enregistrait encore une progression de 2% du nombre de salariés quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. Cette croissance continue depuis dix années a été interrompue en 2011 (+ 0,1%), au moment où le secteur privé enregistrait une hausse de 1,1%. Les deux années 2012 (+ 0,3%) et 2013 (+ 0,3%) ont été marquées par une légère reprise de l'emploi d'économie sociale, quand le secteur privé, hors économie sociale, accusait une nouvelle baisse.

Au cours de l'année 2014, le nombre de salariés d'économie sociale a de nouveau progressé, un peu plus fortement (+ 0,9%). Le secteur des fondations et celui des mutuelles connaissent les plus fortes évolutions. De son côté, le reste du secteur privé amorce une légère hausse (+ 0,3%). De ce fait, la part qu'occupe l'emploi de l'économie sociale, au sein de l'emploi privé, est passée de 12,6% à 12,7%.

Autour de cette moyenne nationale, Limousin, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Auvergne et Franche-Comté sont de l'ordre de 16%, voire nettement au-dessus. L'Île-de-France est à 8,7%. Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme – ou de l'atonie - du secteur économique en général, dans chacune des régions. Un bilan actualisé est disponible pour les 26 régions.

Ce bilan se construit à partir d'une coopération très étroite que l'équipe de Recherches & Solidarités développe depuis dix années avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, ainsi qu'avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.¹ Il est exhaustif au regard des critères juridiques et des critères d'activités précisés en annexe technique. Il est rigoureusement cohérent, au fil des années, dans la mesure où la méthode d'observation est constante et identique pour le régime général et pour le régime agricole.

AVEC LE SOUTIEN DE
L'ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE ET DE LA CAISSE DES DEPOTS



¹ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Emmanuelle WALRAET, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR (ACOSS-URSSAF) et Marc PARMENTIER (CCMSA).

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN FRANCE EN 2014

2,38 millions de salariés : un emploi privé sur huit. Le tableau suivant présente chacune des quatre composantes, avec une part prépondérante pour le secteur associatif, qui se confirme comme la véritable colonne vertébrale de l'économie sociale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2014 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Emplois	9,8%	1,7 %	0,8%	0,4%	12,7%	100,0%
Masse salariale	7,0%	1,8%	0,9%	0,4%	10,1%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A titre de repères, l'emploi associatif (9,7%), à lui seul, est plus important que l'ensemble du secteur de la construction qui représente 8,2% des emplois privés, ou que celui du transport (Source : ACOSS STAT n°208 – Mars 2015). Le tableau suivant présente les principales données issues du régime général et du régime agricole, à la fois en valeur et en pourcentage.

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2014 (en valeur et %)

	Etablissements (arrondis)		Emplois		Masse salariale	
			(en milliers de personnes physiques)		(en millions d'euros)	
Associations	165 350	82,8%	1 827	76,7%	37 712	68,7%
Coopératives	25 340	12,7%	319	13,4%	9 992	18,2%
Mutuelles	7 680	3,8%	157	6,6%	5 071	9,2%
Fondations	1 425	0,7%	80	3,4%	2 155	3,9%
Economie sociale	199 795	100,0%	2 383	100,0%	54 930	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les associations représentent 83% des établissements employeurs, près de 77% des emplois, et compte tenu des temps partiels plus nombreux dans ce secteur, près de 69% de la masse salariale distribuée dans l'économie sociale. Le tableau suivant permet de voir le nombre moyen de salariés dans chacune des composantes et le salaire moyen annuel par tête distribué.

Tableau 3 – Caractéristiques des composantes de l'économie sociale en 2014

	Taille moyenne des établissements	Salaires moyen annuel par salarié
Associations	11,0	20 644
Coopératives	12,6	31 307
Mutuelles	20,5	32 236
Fondations	55,8	27 107
Ensemble de l'économie sociale	11,9	23 053
Ensemble du secteur privé	9,4	29 012

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Environ 53% des établissements associatifs sont de petites structures comportant moins de 3 salariés. En revanche, principalement dans le secteur sanitaire et social, près de 4,8% des associations comptent plus de 50 salariés. La taille moyenne s'établit à 11 salariés, comme en 2012 et 2013. Compte tenu d'une proportion significative de contrats à temps partiel, le salaire moyen annuel associatif est de près de 20.700 euros, inférieur à celui des fondations, et plus encore à celui des coopératives et des mutuelles.

UN SECTEUR AGRICOLE IMPORTANT : Au sein de l'économie sociale, il représente environ 9,6% des établissements, 11,6% des salariés car leur taille est un peu plus importante que dans le régime général, et 13,3% de la masse salariale distribuée.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN REGION

En 2014, la part que représente l'économie sociale au sein de l'emploi privé dans les régions, varie de 8,7% en Ile-de France à 17,3% dans le Limousin. Le tableau suivant présente la situation pour chacune des 22 régions métropolitaines et pour l'ensemble de l'outre-mer.

Précisons bien qu'il s'agit ici de la part des emplois d'économie sociale au sein du secteur privé uniquement et non au sein de l'emploi en général, y compris le secteur public. La présence de celui-ci perturbe la lecture et le classement, selon la place plus ou moins importante de l'emploi public dans chacune des régions².

Tableau 4 – Part de l'emploi dans l'économie sociale par région (en bleu les régions dont le rang a changé)

Régions	En 2013		En 2014	
	Part de l'emploi d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	rang	Part de l'emploi d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	rang
Limousin	17,0%	1	17,3%	1
Basse Normandie	16,4%	2	16,6%	2
Poitou-Charentes	16,3%	3	16,4%	3
Bretagne	15,9%	4	16,2%	4
Languedoc Roussillon	15,9%	5	16,0%	5
Auvergne	15,9%	6	16,0%	6
Franche Comté	15,6%	7	16,0%	7
Outre-mer	15,0%	8	15,3%	8
Lorraine	14,5%	9	14,8%	9
Midi Pyrénées	14,3%	10	14,5%	10
Pays de Loire	14,1%	11	14,2%	11
Nord Pas de Calais	13,7%	12	13,7%	12
Bourgogne	13,5%	13	13,3%	15
Picardie	13,4%	14	13,4%	14
Champagne Ardenne	13,3%	15	13,5%	13
Centre	13,2%	16	13,2%	16
Aquitaine	13,0%	17	13,0%	17
Alsace	12,8%	18	12,9%	18
Rhône Alpes	12,7%	19	12,8%	19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,1%	20	12,2%	20
Haute Normandie	11,7%	21	11,9%	21
Corse	10,8%	22	10,7%	22
Ile-de-France	8,6%	23	8,7%	23
France entière	12,6%		12,7%	
France hors Ile-de-France	13,9%		13,9%	

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : en 2013, la part de l'économie sociale dans l'emploi privé est de 17% dans le Limousin, plaçant la région au 1^{er} rang national. En 2014, la part de cette région a augmenté atteignant les 17,3% et son rang reste identique.

Le décalage entre l'augmentation (+ 0,9%) de l'emploi d'économie sociale et la légère hausse (+ 0,3%) du reste de l'emploi privé, fait passer le ratio national de 12,6% à 12,7%. On insistera sur la proportion constatée hors Ile-de-France, qui avoisine désormais 14%, soit environ un emploi privé sur sept.

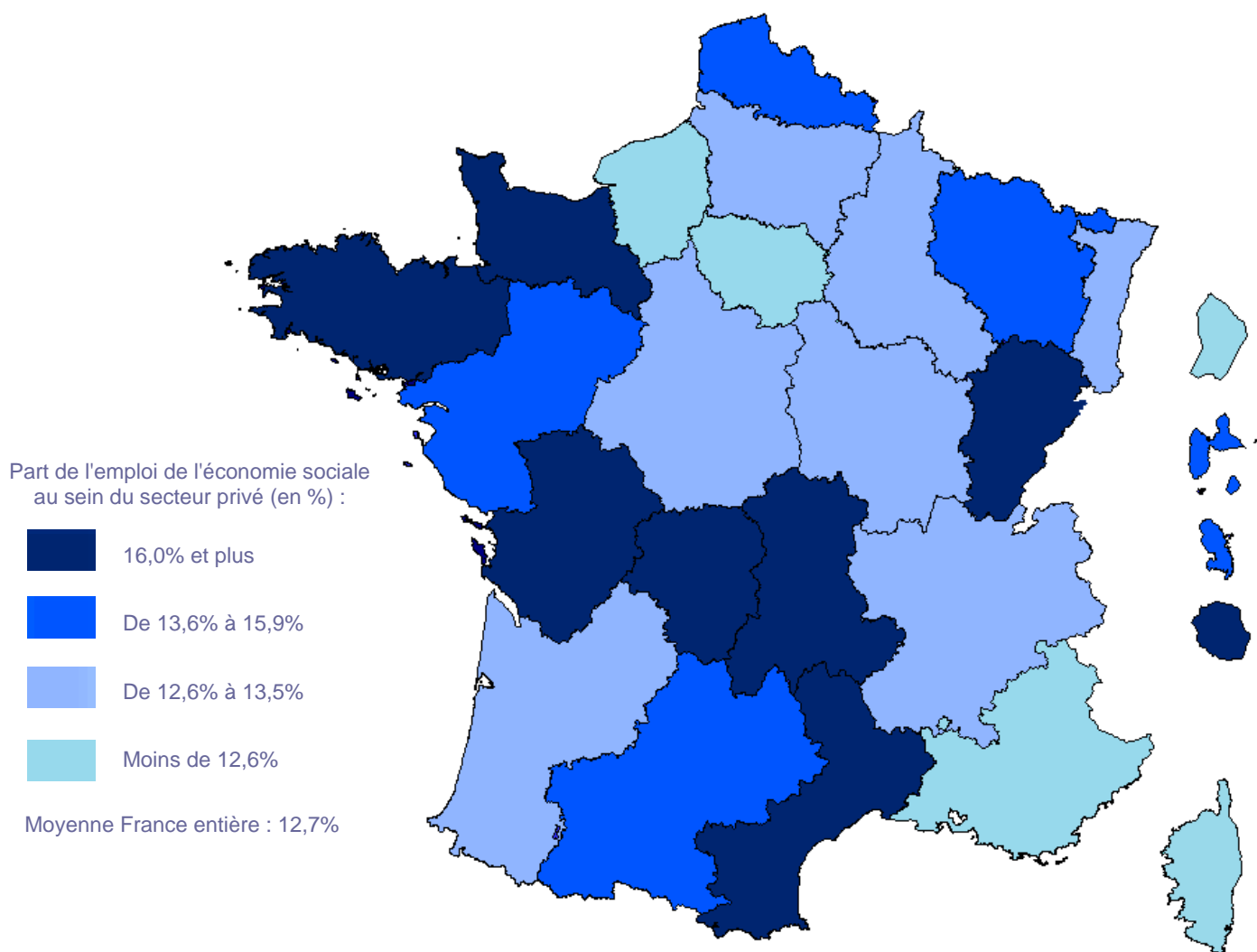
² Pour en savoir plus, voir la démonstration dans le « *Bilan de l'emploi dans l'économie sociale en 2010* » sur www.recherches-solidarites.org

Le rang des régions n'évolue que dans deux cas : la proportion de la Bourgogne est passée de 13,5% en 2013 à 13,3% en 2014, avec un léger recul de deux places. Inversement, la région Champagne Ardenne voit son ratio évoluer de 13,3% à 13,5% en 2014, ce qui lui fait gagner deux places.

La carte de France illustre le tableau précédent en découpant les régions selon quatre strates, depuis celles dans lesquelles le poids des salariés de l'économie sociale au sein du secteur privé est inférieur à 12,6% jusqu'à celles où il dépasse 16%.

Rappelons que ce ratio dépend tout autant du dynamisme – ou de l'atonie – de l'économie sociale que du dynamisme - ou de l'atonie - du secteur économique en général.

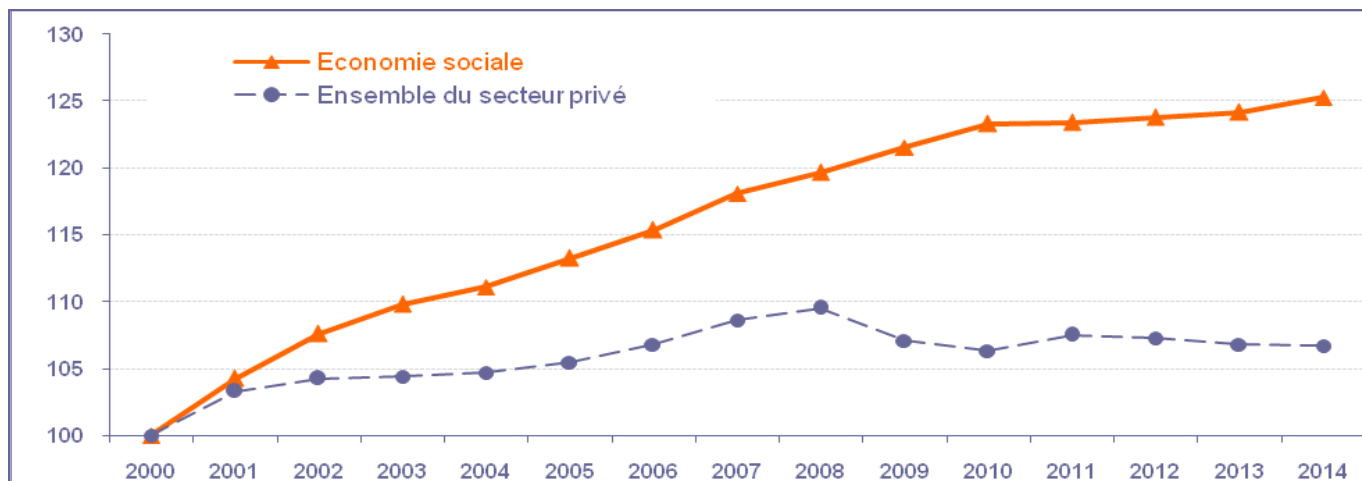
Les données relatives à chacune des 26 régions sont d'ores et déjà en ligne sur www.recherches-solidarites.org (rubrique dans les territoires - Panoramas régionaux). Elles seront particulièrement utiles aux acteurs et aux décideurs concernés.



L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

Le graphique suivant présente les évolutions respectives de l'emploi dans l'économie sociale et dans le secteur privé. Depuis 2000, le nombre de salariés dans les associations, fondations, coopératives et mutuelles a augmenté de 25% environ, dans un contexte général plus mouvant et nettement moins favorable : + 6% pour le secteur privé.

Graphique 1 – Evolution comparée de l'emploi d'économie sociale et du secteur privé



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

La progression du nombre de salariés d'économie sociale s'est nettement distinguée de celle du reste du secteur privé. Elle a été stoppée en 2010, soit deux années après celle du secteur privé (2008), effet retard lié à sa moindre exposition directe à la conjoncture économique.

Depuis deux années, en 2012 (+ 0,3%) et en 2013 (+ 0,3%), l'économie sociale a connu une lente progression, contrastant avec un recul du secteur privé hors économie sociale, de - 0,2% en 2012 et de - 0,5% en 2013. Cette tendance s'est inversée en 2014 puisque le secteur privé a progressé de 0,2%, pendant que l'économie sociale augmentait un peu plus fortement, de 0,9%.

UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE

Permettant de faire un zoom sur les trois dernières années, le tableau suivant montre le décalage qui se confirme entre les évolutions respectives du secteur de l'économie sociale et de l'ensemble du secteur privé, hors économie sociale.

Tableau 5 – Evolutions comparées de l'emploi d'économie sociale et du secteur privé, hors économie sociale

	Entre 2011 et 2012		Entre 2012 et 2013		Entre 2013 et 2014	
	Economie sociale	Secteur privé hors ES	Economie sociale	Secteur privé hors ES	Economie sociale	Secteur privé hors ES
Etablissements	0,2%	0,3%	- 0,1%	- 0,2%	0,6%	0,1%
Salariés	0,3%	- 0,2%	0,3%	- 0,5%	0,9%	0,2%
Masse salariale	2,6%	2,1%	1,9%	- 0,1%	2,0%	2,8%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

L'année 2012 marquait une légère augmentation du nombre des établissements d'économie sociale (+0,2%), et du nombre des salariés (+ 0,3%) alors que le secteur privé enregistrait une baisse de ses effectifs (- 0,2%). Les établissements de l'économie sociale ont ensuite diminué en 2013 (- 0,1%), mais

l'augmentation du nombre de salariés d'économie sociale, lente mais réelle, se confirmait (+ 0,3%), pendant que le reste du secteur privé accentuait son retrait, y compris en termes de masse salariale.

En 2014, l'économie sociale conforte son évolution positive, à la fois de ses établissements (+ 0,6%), de ses salariés (+ 0,9%) ainsi que de sa masse salariale (+ 2%). Ce constat est également visible pour le secteur privé mais dans une moindre mesure avec des augmentations plus faibles, sauf pour sa masse salariale.

Au sein même de l'économie sociale, les tendances sont un peu différentes, selon qu'il s'agit du régime général ou du régime agricole, un peu plus en difficulté, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 6 – Evolutions de l'emploi de l'économie sociale en 2012, 2013 et 2014

	Entre 2011 et 2012		Entre 2012 et 2013		Entre 2013 et 2014	
	Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole
Etablissements	0,2%	0,0%	- 0,1%	- 0,2%	0,6%	0,5%
Salariés	0,4%	- 0,6%	0,3%	0,0%	1,1%	- 0,3%
Masse salariale	2,6%	2,1%	2,0%	1,5%	2,3%	0,3%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S

L'année 2014 est marquée par un retrait du nombre de salariés sous régime agricole (- 0,3%) et par une légère évolution positive de son nombre d'établissements (+ 0,5%) qui contraste avec celle des deux années précédentes.

LE REDRESSEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF SE CONFIRME EN 2014

Après une année 2011 difficile pour le secteur, les années 2012 et 2013 avaient présenté un redressement de l'emploi qui se confirme au titre de l'année 2014.

Tableau 7 – Présentation du secteur associatif en 2014 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	158 720	1 738 210	36 036 288
Régime agricole	6 630	88 620	1 675 958
Total associations	165 350	1 826 830	37 712 247
Variation 2013-2014	+ 0,5%	+ 0,8%	+ 2,1%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

Les associations sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs et près de 5% du nombre des salariés. Globalement, le nombre des établissements a augmenté légèrement et le nombre des salariés a augmenté davantage (+ 0,8%), soit environ 13 000 emplois supplémentaires.

Pour une part, cette évolution s'explique par la montée en puissance, au cours des années 2013 et 2014, des emplois d'avenir. L'examen comparatif des variations des effectifs et de la masse salariale, notamment en observant l'évolution positive du salaire moyen, montre qu'il n'y a pas eu, au sein des associations, de transferts massifs d'emplois qualifiés vers des emplois aidés, de type emplois d'avenir.

N'oublions pas que le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un salarié privé sur dix, soit un peu plus que le secteur de la construction ou que le secteur du transport. La présentation de ce bilan associatif sera prolongée dans le cadre de la 13^{ème} édition annuelle de « *La France associative en mouvement* », prévue pour le mois de septembre 2015.

UN SECTEUR DES FONDATIONS EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Les fondations représentent un peu plus de 3,3% de l'emploi de l'économie sociale, et près de 4% de la masse salariale, les plaçant loin derrière les associations. Pour autant, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, dépassant la barre des 1.400 en 2014. Il s'agit généralement d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 8 – Présentation des fondations (1)

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2010	30	289	1 122	66 186	1 152	66 475
2011	28	328	1 191	69 083	1 219	69 411
2012	28	348	1 251	72 103	1 279	72 451
2013	26	293	1 304	73 989	1 330	74 282
2014	29	342	1 395	79 171	1 424	79 513

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. (1) les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Entre 2010 et 2014, le nombre total de fondations a progressé de 24%, et le nombre de salariés de 20%. L'augmentation est de 7% au cours de la dernière année, entre 2013 et 2014, qu'il s'agisse du nombre d'établissements ou du nombre de salariés. Cette progression est due à la création de nombre de fondations d'entreprises. S'ajoutent quelques cas de changements de statuts juridiques, lorsque des dirigeants associatifs décident d'adopter celui de fondation. Enfin, il y a l'émergence d'un nouveau statut, celui des *fonds de dotations*. Les établissements correspondants, lorsqu'ils comportent des salariés, sont ici rattachés aux fondations.

En fait, les liens sont assez étroits entre le secteur associatif et celui des fondations. On observe des similitudes quant à leur mode de fonctionnement. On sait aussi que les acteurs de terrain font le plus souvent référence à la raison sociale d'un établissement, sans forcément distinguer, voire connaître, le statut juridique correspondant.

Ceci est tout particulièrement important dans le domaine sanitaire et social parce qu'il est le plus riche en fondations. C'est la raison pour laquelle nous examinons désormais les deux secteurs en parallèle, notamment dans le cadre de notre convention pluriannuelle avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

LEGERE EROSION DU SECTEUR COOPERATIF

Il est approché selon la méthodologie indiquée dans l'annexe technique, en précisant que ce bilan ne comporte pas les filiales, si leur statut juridique les classe en dehors du périmètre de l'économie sociale.

Tableau 9 – Présentation du secteur coopératif en 2014 – Données arrondies

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Evolution salariés 2013-2014
Coopératives agricoles	4 715	76 785	80	785	4 795	77 570	- 1,6%
Coopératives de production	40	640	1 540	27 425	1 580	28 065	1,8%
Coopératives de crédit	7 015	72 940	9 210	92 475	16 225	165 415	- 0,9%
Coopératives de consommation	NC	NC	340	5 580	340	5 580	- 3,0%
Coopératives artisanales	NC	NC	270	2 815	270	2 815	0,6%
Coopératives commerciales	-	-	80	7 550	80	7 550	- 0,6%
Autres coopératives	150	1 800	1 905	30 330	2 055	32 130	5,4%
TOTAL COOPERATIVES	11 920	152 165	13 425	166 960	25 345	319 125	- 0,3%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Données non communicables en respect du secret statistique

On compte près de 25.350 établissements coopératifs, répartis entre le régime agricole (60% de coopératives de crédit et 40% de coopératives agricoles) et le régime général (près de 70% de coopératives de crédit). Les 319.000 salariés se répartissent assez équitablement, en une petite moitié sous régime agricole (48%), dont 76.800 dans les coopératives agricoles et près de 73.000 dans le domaine du crédit, et une petite majorité (52%) sous régime général, dont près de 92.500 dans le seul secteur du crédit.

A partir d'une diminution globale légère du nombre de salariés (- 0,3%), on distinguera le cas des effectifs des coopératives agricoles et des coopératives de crédit, ainsi que des coopératives de consommation, en baisse, de celui des coopératives de production (+ 1,8%) en hausse significative.

Concernant ce secteur en progression régulière, le nombre des établissements et le nombre des salariés correspondent strictement à la définition juridique dédiée (coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit – codes juridiques INSEE 5458, 5558, 5658). Des données différentes circulent à l'initiative des organisations de regroupement correspondantes, comportant vraisemblablement des effectifs appartenant à des filiales ne relevant pas du même périmètre juridique.

UN SECTEUR MUTUALISTE EN EVOLUTION CONSTANTE

En 2014, ce secteur représente environ 7.680 établissements pour un nombre de salariés de plus de 157.000, en augmentation de 1,2% par rapport à l'année 2013, confirmant celle de l'année 2013 (1%).

Tableau 10 – Présentation du secteur mutualiste en 2014 – Données arrondies

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Evolution salariés 2013-2014
Sociétés d'assurances mutuelles	NC	NC	1 910	30 910	1 910	30 910	0,6%
Assurance mutuelle agricole	100	15 300	NC	NC	100	15 300	- 2,2%
Mutuelles (de santé)	160	16 000	5 200	90 625	5 360	106 625	2,1%
Autres organismes mutualistes	280	4 005	30	175	310	4 180	- 4,7%
TOTAL MUTUELLES	540	35 305	7 140	121 710	7 680	157 015	1,2%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Données non communicables en respect du secret statistique

Les mutuelles de santé représentent à elles seules plus des deux tiers des établissements et des emplois du secteur mutualiste. Comme en 2013, elles progressent en 2014 un peu plus vite (2,1%) que les sociétés d'assurances mutuelles qui évoluent de 0,6%.

La progression du nombre des salariés des mutuelles de santé s'explique essentiellement par une augmentation significative du nombre d'emplois dans les établissements mutualistes d'hébergement médicalisé pour personnes âgées (+ 7,6% - catégorie juridique 8210 et code APE 8710A) ainsi que dans les établissements mutualistes d'aide par le travail (+ 7,0% - catégorie juridique 8210 et code APE 8810C).

POUR ALLER PLUS LOIN : Les 26 bilans régionaux de l'emploi dans l'économie sociale, édition 2015, à partir du lien suivant : <http://www.recherches-solidarites.org/page/dans-les-territoires/etudes-en-region/>

Et sur le même sujet : **3^{EME} EDITION DE L'ATLAS COMMENTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. CNCRES - EDITIONS DALLOZ – HORS-SERIE JURIS ASSOCIATIONS. JUIN 2014.**

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

ANNEXE TECHNIQUE

○ Sources

Les données présentées ici sont issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF) et de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), avec lesquels l'équipe de Recherches & Solidarités coopère depuis 7 années.

Elles sont établies suivant les mêmes périmètres et les mêmes critères. Elles sont arrondies ici et ne sont pas publiées lorsqu'elles sont couvertes par le secret statistique.

○ Périmètre des 4 composantes

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Elles sont chacune ici délimitées par leur statut juridique.

Les associations tout particulièrement, les coopératives et mutuelles dans une moindre mesure, font l'objet d'une répartition par secteur d'activité. Celle-ci est basée sur la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008³.

• Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :

- les associations non déclarées : 9210
- les associations déclarées : 9220
- les associations d'utilité publique : 9230
- les associations de droit local : 9260
- les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » : 9221
- les associations intermédiaires : 9222

• Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300

• Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).

- les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrières de production et de crédit (5458, 5558, 5658)

- les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651E (caisses d'épargne)⁴.

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

• Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles : 6411

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Mutuelles : 8210

- Autres organismes mutualistes : 8290

³ Cette nouvelle nomenclature comporte désormais 732 codes APE (activité principale exercée), composés de 4 chiffres et d'une lettre.

⁴ Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.